



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022 DU DISPOSITIF DE MEDIATION FAMILIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA CORSE-DU-SUD

Entre:

La Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente - FALEP (SIRET 30666371700214), représentée par sa Présidente, Mme Hélène DUBREUIL VECCHI, et dont le siège est situé Immeuble le Louisiane Bâtiment A, Rue Paul Colonna d'Istria, BP 27, 20181 Aiacciu Cedex 1, d'une part,

Et:

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse et dont le siège est situé 22 Cours Grandval, 20000 Aiacciu, d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Préambule

La médiation familiale, en tant que dispositif de soutien à la parentalité constitue une voie alternative de règlement des conflits familiaux notamment en matière de ruptures, de séparations et divorces, ou encore de conflits intergénérationnels.

Elle se définit comme un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de ruptures ou séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, au moyen de l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication, la gestion des conflits dans le domaine familial étendu dans sa diversité et dans son évolution.

Le cocontractant, après validation de sa candidature par le comité départemental des financeurs est agréé pour conduire des actions de médiation familiale sur l'ensemble du territoire de la Corse-du-Sud.

Les médiations familiales proposées par le service peuvent concerner les situations suivantes (hors médiation pénale) :

- Les divorces et séparations ;
- Conflits familiaux autour du maintien des relations intra-familiales ;
- Conflits liés aux recompositions dans la famille ;
- Conflits familiaux intergénérationnels entre :
 - Parents et jeunes adultes
 - Parents et adolescents
 - Grands-parents et parents (pour maintien du lien grands-parents/petits enfants)

- Frères et sœurs (fratries) et parents lorsque la perte d'autonomie d'un membre de la famille nécessite une prise de décision ; intervention de tiers au domicile, accueil en établissement, mesure de protection, etc.;
- Successions conflictuelles

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement des missions de médiation familiale listées en préambule de la présente convention.

Article 2 - Missions

La médiation familiale vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à favoriser la coparentalité.

Elle s'appuie sur les compétences des personnes pour les aider à trouver par ellesmêmes des solutions au conflit qui les oppose.

Il s'agit d'un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet :

- ✓ D'aborder les problèmes liés à un conflit familial ;
- ✓ De prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.

Les interventions du cocontractant concernent :

- L'exercice de toute médiation ordonnée par un magistrat (hors médiation pénale),
- L'exercice de médiations familiales spontanées ou conventionnelles,
- La tenue de permanences de médiation familiale de manière à répondre à la demande et aux besoins sur l'ensemble du territoire de la Corse-du-Sud.

Le médiateur familial, en tant que tiers qualifié et impartial, cherche à rétablir la communication entre les personnes et à créer un climat de confiance propice à la recherche d'accord.

Cette recherche s'établit dans le cadre d'un processus où les deux parties sont présentes.

Il revient au cocontractant d'affecter le personnel qualifié et les moyens matériels nécessaires à la réalisation de ces missions.

Article 3 - Modalités de financement

La Collectivité de Corse alloue un financement de 15 000 € au titre de l'exercice 2022.

Le règlement de la participation financière s'effectue dans les conditions suivantes :

- 50 % du montant global sont versés <u>dès signature de la convention par les</u> parties, à la demande du cocontractant, soit 7 500 €,

- Le solde, soit 7 500 €, est réglé <u>au plus tard le 30 juin 2023</u> sur production d'un bilan financier visé par le comptable du cocontractant et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu par les statuts de l'association, et d'un bilan d'activité, conformément à l'article 4 de la présente convention.

Dans l'hypothèse où la dépense réalisée au titre de l'action concernée par la présente convention est inférieure au montant annuel attribué, le cocontractant est tenu d'en informer le Président du Conseil exécutif de Corse à travers la transmission d'un rapport.

Le montant de la subvention est alors ramené au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Le reliquat correspondant est systématiquement annulé lors du dernier versement de la subvention.

Dans l'hypothèse où le coût global de l'action est supérieur au budget prévisionnel, le cocontractant est tenu de réaliser un rapport précisant les motifs ayant conduit au dépassement du budget ainsi que les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour retrouver l'équilibre financier, sans que cela puisse automatiquement entraîner le versement d'une subvention complémentaire.

Ces documents doivent être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet.

Par ailleurs, le cocontractant s'engage à fournir à la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, tout autre élément nécessaire à l'évaluation de la prestation.

Article 4 - Evaluation

La Collectivité de Corse procède à une évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours financier, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Les objectifs de cette démarche d'évaluation visent à acquérir une connaissance précise du dispositif au niveau du territoire, de mieux cerner l'évolution des besoins ainsi que de s'assurer de l'opportunité et de la bonne exécution des dépenses engagées.

Dans ce cadre, le cocontractant s'engage à fournir un rapport d'activité annuel, au plus tard six mois après la fin de l'exercice concerné par la présente convention. Ce rapport devra comporter au minimum les éléments suivants :

- Présentation du fonctionnement,
- Descriptif des actions menées,
- Données d'activité sur l'année : nombre de médiations engagées, nombre de bénéficiaires concernés.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2022.

Article 6 - Conditions de réalisation de la prestation

Aucune publication ou communication des bilans et enquêtes relatifs à l'action menée ne peut être effectuée sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant, ainsi que toutes les personnes impliquées dans la réalisation de l'action, sont tenus au secret professionnel pour ce qui a trait aux renseignements, informations et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

Article 7 - Contrôle de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle, sur pièces et sur place auprès du cocontractant, qu'il estime utile dans le cadre de la présente convention.

Le cocontractant s'engage ainsi à mettre à disposition des représentants de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier ou administratif et à faciliter le contrôle de la structure et de l'action réalisée.

Article 8 - Dénonciation de la convention et recours

La présente convention prend fin dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs ;
- Non-respect des termes de la présente convention.

La réalisation prend effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant toute demande de résiliation, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et les moyens pour y remédier.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention, à défaut d'accord amiable, peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20 407 Bastia Cedex.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

AIACCIU, le

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

La Présidente de la FALEP de Corsedu-Sud

Gilles SIMEONI

Hélène DUBREUIL-VECCHI



Réinitialiser



ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa 15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Forme Fréquence - Récurrence		Période	
* en numéraire (argent)	première demande	fonctionnement global	* annuelle ou ponctuelle	
en nature	* renouvellement (ou poursuite)	<pre>projets(s)/action(s)</pre>	pluriannuelle	

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées https://lannuaire.service-public.fr/) :
☐ État - Ministère
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
Conseil régional COLLECTIVITE DE CORSE
Direction/Service
☐ Conseil départemental
Direction/Service
Commune ou Intercommunalité Direction/Service
≭ Établissement public CAF
■ Autre (préciser) MSA

1 Identification de l'association 1.1 Nom - Dénomination : FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES D'EDUCATION PERMANENTE Sigle de l'association : FALEP. Site web: http://www.falep2a-ajaccio.fr. 1.2 Numéro Siret : 13 10 16 16 16 13 17 1 1 1 7 10 10 12 12 12 1 1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IWI2 IA I 1 I 0 I 0 I 0 I 3 I 3 I 1 I (si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice) 1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date I__I__I__I__I Folio : I I I I Tribunal d'instance : 1.5 Adresse du siège social : m. Le Louisiane - Bât A - Rue P. Colonna d'Istria - CS 30027 Code postal: ..2...0....1...8...1. Commune: AJACCIO.CEDEX.01...... Commune déléguée le cas échéant : 1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : Im. Le Louisiane - Bât B - Rue P. Colonna d'Istria Commune déléguée le cas échéant : 1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts) Nom : DUBREUIL-VECCHI Prénom : HELENE Fonction: PRESIDENTE 0 4 9 5 2 1 4 1 9 7 Courriel : falepdg@falep2a.org Téléphone: 1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal) Nom : SIMON Prénom : Jean Michel Fonction: DIRECTEUR GENERAL 0 6 0 7 8 9 8 4 8 7 Courriel jm.simon@falep-prevention.org Relations avec l'administration Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? **≭** oui non Si oui, merci de préciser : Type d'agrément : en date du : attribué par Aide Sociale à l'Enfance DEPARTEMENT CORSE DU SUD 01/01/77 Hébergement Social ETAT 01/01/85 **Habilitation Justice ETAT** 01/01/90 **Domiciliation Administrative ETAT** 01/01/08 oui 🗶 non L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? |__|_|_| Si oui, date de publication au Journal Officiel: L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux? oui * non

3. Relations avec d'autres associations A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FNARS / CNLAPS / FNSF / FAPIL / FENAMEF / FESJ / CRESS L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui 🗷 Si oui, lesquelles? Associations culturelles et sportives Loi 1901 Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée. Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat

spécifique (par ex. Service civique) Nombre total de salariés :

publique Adhérents

l'association

dont nombre d'emplois aidés

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de

Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité

96

75,93

2783

5. Budget¹ de l'association

Année 20.21 ou exercice du 0.1/0.1/2021... au 3.1/1.2/2021...

Budget supplémentaire demande pluriannuelle

Suppression du budget demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant	
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	187 400	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	193 600	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures	187 400	74 - Subventions d'exploitation²	3 807 646	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	1 139 851	
61 - Services extérieurs	507 881			
Locations	426 838			
Entretien et réparation	47 321			
Assurance	20 930	Conseil-s Régional(aux) :	2 260 563	
Documentation	12 792			
62 - Autres services extérieurs	154 212	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	98 440			
Publicité, publication	500			
Déplacements, missions	31 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres	23 772			
63 - Impôts et taxes	208 847			
Impôts et taxes sur rémunération	158 500			
Autres impôts et taxes	50 347	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel	2 510 271	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels	1 807 720	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	8 000	
Charges sociales	639 464	Autres établissements publics	399 232	
Autres charges de personnel	63 087	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante	384 140	75 - Autres produits de gestion courante	1 700	
		756. Cotisations	1 700	
		758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières		76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles	85 092	77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	26 203	78 - Reprises sur amortissements et provisions	61 099	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES	4 064 046	TOTAL DES PRODUITS	4 064 045	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)		

CONTRIBUTIONS	VOL	ONTAIRES EN NATURE ³	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°....

6. Projet - Objet de la demande

Projet supplémentaire demande multi-projets

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Suppression d'un projet demande multi-projets

	Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui
Intitulé :	

Objectifs:

Proposer ou favoriser la médiation familiale au sein de la famille, dans un souci de maintenir le rôle parental au-delà de la séparation.

Description:

La médiation familiale vise à restaurer la communication, à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille.

- Soutenir les familles dans leur rôle éducatif
- Accompagner les couples et les familles à travers les étapes et les événements de la vie familiale afin de les aider à trouver de nouveaux équilibres qui leur soient propres
- Maintenir, accompagner ou restaurer le lien entre enfants et parents

MEDIATION FAMILIALE - SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

- Permettre aux parents séparés de créer les conditions d'une relation équitable entre eux, dans un souci de coresponsabilité parentale et de définir un projet éducatif
- Réintroduire le parent absent
- Sortir l'enfant de la sphère parentale conflictuelle
- Libérer l'enfant de sa place d'otage dans le conflit parental familial
- Dé-judiciariser ou restituer l'histoire privée
- Apprendre une nouvelle communication pour une meilleure résolution des impasses liées aux conflits.
- Eviter le placement d'un enfant, travailler le retour de placement
- Prévenir des conduites à risques notamment chez les adolescents
- Prévenir les séparations

<u>Bénéficiaires</u>: caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Le principe du Service de Médiation Familiale est de recevoir systématiquement toute personne ou tout couple demandeur, afin d'évaluer la problématique et envisager les alternatives contribuant à résoudre les difficultés rencontrées.

rencontrees.
☐ Médiation familiale en matière de divorce ou de séparation (sur ordonnance ou non)
☐ Médiation familiale entre grands-parents et parents (sur ordonnance ou non)
□ Familles recomposées
☐ Médiation entre parents et adolescents
☐ Médiation familiale concomitante à une prise en charge A.S.E ou A.E.M.O.
2. 5. March 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.

_		_		
Pro	iet.	n°		
1 10	~		 ٠	

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire:

Le Service de Médiation Familiale s'adresse à tous les habitants de Corse du Sud. La médiatrice familiale continue d'informer et de sensibiliser la population habitant sur les territoires ruraux.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- 1 médiatrice familiale = 0.50 etp
- 1 service secretariat gestion = 0.12 etp (2 salariés)
- 1 directrice adjointe = 0.06 etp

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	4	0,68
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques)		tumora editori y

Est-il env	isagé de	procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?
□oui	* non	Si oui, combien (en ETPT):

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

a) Evaluation du service :

Dans le cadre de la prestation de service, le comité de pilotage sera chargé de mettre en place un suivi du dispositif par : Un bilan de l'activité du service de médiation : nombre de personnes reçues, nombre de séances de médiation familiale, nombre de mesures et évaluation qualitative des médiations réalisées par le service.

Le bilan annuel de l'activité du service de médiation familiale sera réalisé par une fiche qui comportera le rapport d'activité du service. Cette fiche sera remise à chaque financeur. Une évaluation qualitative sera élaborée comprenant un compte rendu d'activité : couverture géographique, fonctionnement et organisation (formation du personnel) ainsi que toutes les spécificités des médiations familiales mises en place, et le détail des actions de promotion et de développement du service de médiation familiale.

b) L'analyse de la pratique

Il est fondamental de mettre en œuvre des séances d'analyse de la pratique professionnelle et de favoriser des actions de formation tout au long de son activité professionnelle.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

Budget supplémentaire -projet pluriannuel

6. Budget⁵ du projet

Année 2022. ou exercice du 01/01/2022... au 31/12/2022...

Suppression du budget projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2 700	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	500
Achats matières et fournitures	2 700	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	55 530,74
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	9 355		
Locations	4 400		
Entretien et réparation	4 355		
Assurance	100	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	500	CDC	15 000
62 - Autres services extérieurs	2 045	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	500		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	880	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	665		
63 - Impôts et taxes	3 303,62		
Impôts et taxes sur rémunération	2 701,14		
Autres impôts et taxes	602,48	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	38 525,74
64 - Charges de personnel	37 307,12	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	26 194,45	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	10 656,85	Aides privées (fondation)	2000
Autres charges de personnel	455,82	Autres établissements publics	2 005
65 - Autres charges de gestion courante	1 320	75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECT	EES AU PROJET	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AL	PROJET
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers		200	***
Autres			
TOTAL DES CHARGES	56 030,74	TOTAL DES PRODUITS	56 030,74
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONT	RIBUTIONS VOL	ONTAIRES EN NATURE ⁷	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
361 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	W. C.
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	(

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. 7 Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) SIMON représentant(e) légal(e) de l'association F.	JEAN-MICHEL ALEP Ligue de l'Enseignement de Corse
	atutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci ⁸ .
déclare : - que l'association est à jour de ses of paiements correspondants) ;	bligations administratives ⁹ , comptables, sociales et fiscales (déclarations et
- exactes et sincères les informations du pr auprès d'autres financeurs publics ;	ésent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées
	t valeurs de la <u>Charte des engagements réciproques</u> conclue le 14 février 2014 aux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant tota nature) sur les trois derniers exercices (don ☐ inférieur ou égal à 500 00 ☑ supérieur à 500 000 €	
 que cette subvention, si elle est accordée, Joindre un RIB 	, sera versée au compte bancaire de l'association.
Fait, le 16/05/22 à	AJACCIO
FALEP Immeuble le Louisiane Rue Paul Colonna d'Istria 20181 AJACCIO Ce Tél: 04 95 21 41 97 - falepdg(edex 1 Instrez votre signature en <u>cliquant</u> sur le cadre ci-dessus

Mars 2017 - Page 8 sur 9

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Réglement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.





SOMMAIRE SUMARIO



I. PRESENTATION DU SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE

- A) Définition de la Médiation familiale
- B) Les prestations proposées par le Service de Médiation
- C) Les objectifs du Service
- D) Le territoire d'intervention et l'organisation de permanences
- E) Les techniques utilisées pour promouvoir la Médiation Familiale
- F) Un partenariat engagé et fonctionnel









II. RAPPORT D'ACTIVITES QUANTITATIF ANNEE 2021

- A) Personnes reçues en entretiens
- B) Nombre total d'entretiens d'informations préalables à la Médiation Familiale C. Nombre total d'entretiens en 2021
- D) Bénéficiaires de la Médiation familiale
- E) Nombre total de séances de Médiations Familiales réalisées
- F) Répartition des Médiations Familiales terminées
- G) Nombre total de séances collectives ou individuelles

III. ANALYSE QUALITATIVE 2021





7

I. PRESENTATION DU SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE



A. DEFINITION DE LA MEDIATION FAMILIALE « La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision le médiateur familial, favorise, au moyen de l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».



les situations suivantes : - Les divorces et séparations - Les conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits enfants - Les conflits familiaux entre parents et jeunes adultes - Les conflits parents/ados. Les autres situations (les successions intrafamiliales conflictuelles...) - Les médiations du cadre extrajudiciaire (médiations familiales spontanées ou conventionnelles) et/ou judiciaire (médiation familiale judiciaire pour les affaires civiles) -

C. *LES OBJECTIFS DU SERVICE* - Soutenir les familles dans leur rôle éducatif - Accompagner les couples et les familles à travers les étapes et les événements de la vie familiale afin de les aider à trouver de nouveaux équilibres qui leur soient propres - Maintenir, accompagner ou restaurer le lien entre enfants et parents - Permettre aux parents séparés de créer les conditions d'une relation équitable entre eux, dans un souci de coresponsabilité parentale et de définir un projet éducatif - Réintroduire le parent absent - Sortir l'enfant de la sphère parentale conflictuelle - Libérer l'enfant de sa place d'otage dans le conflit parental familial - Dé judiciariser ou restituer l'histoire privée - Apprendre une nouvelle communication pour une







D. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION ET L'ORGANISATION DE PERMANENCES



Nombre total de communes couvertes par les permanences de médiation familiale : 4 : Ajaccio / Cargèse /Porto-Vecchio /Sartène /Propiano

Les Communes où se sont déroulés les permanences:

- · Mardi Sartène Locaux Service Prévention FALEP-Avenue Gabriel Peri20100 Sartène 1 fois par mois et permanences adaptées en fonction de la demande 8 Jour définit en fonction de la demande*
- · Porto-Vecchio Locaux Service Prévention FALEP- CHRS Rue Maréchal Juin- 20137 Sur rendez-vous et présence adaptée en fonction des demandes définit en fonction de la demande
- · Cargèse Locaux Mairie Annexe de Cargèse- Rue Marbeuf, 20130 Cargèse Sur rendez-vous et présence adaptée en fonction des demandes Vendredi Ajaccio Tribunal Grande Instance- 4 boulevard Masseria BP 47, 20181 AJACCIO CEDEX 1 20000 Ajaccio Tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- · En raison de l'éloignement géographique et de notre expérience acquise sur la mise en place des permanences, celles réalisées sur les communes de Porto-Vecchio et Cargèse ont été fixées à partir de rendez-vous avec une présence adaptée en fonction des demandes recueillies.

Durant la pandémie, la plupart des entretiens de médiation ont été réalisés en distanciel (téléphone et Visio). Généralement, les médiations familiales traitées se sont déroulées pour la plupart dans les locaux du service de médiation familiale situés à Ajaccio. L'utilisation de ces modes de communication ont permis de débloquer des relations familiales très conflictuelles.

Les permanences ont un fort impact, aujourd'hui les familles sont de plus en plus enclin avec la médiation familiale, car elle présente de nombreux avantages : elle est un processus volontaire et libre résultant :

- · D'un choix personnel
- · Respect des personnes
- · Respect du cadre de la médiation
- · Définir ensemble les modalités de la médiation et son déroulement
- · Respect de la confidentialité
- · Durée inférieure à une procédure qui sera moins couteuse
- · Apaisement du conflit vénère une efficacité durable entre les parties
- · Concept Gagnant / Gagnant







E. LES TECHNIQUES UTILISEES POUR PROMOUVOIR LA MEDIATION FAMILIALE



La page Facebook « Médiation Familiale 2A » a permis a un certains nombres de personnes d'adhérer à la page Mediation2A qui est actualisée de manière active et à chaque fois que cela est nécessaire. Ainsi nous nous sommes appuyés sur les nouvelles technologies pour promouvoir la médiation familiale sur les réseaux sociaux (Facebook). En s'adressant à un public encore plus large sur le plan national, elle a permis de contribuer à la communication (par la publication d'informations) et la promotion de notre service en offrant des solutions. Facebook a ainsi présenté des avantages multiples en constituant une solution rapide et efficace pour la sensibilisation à la médiation familiale et à l'information de la CAF sur tous les dispositifs existants. Ce type de promotion est complémentaire à la dynamique traditionnelle,

Il était important et nécessaire de refaire une distribution de plaquettes et d'affiches dans toutes les mairies de l'Ouest de la Corse, en prenant soin de sensibiliser les agents d'accueil municipaux ainsi que les villageois. Les problèmes de communication se sont fait ressentir et il était important de reconduire l'information et la distribution des plaquettes.

Organisation de deux « petits déjeuners professionnels » d'information et de présentation du service médiation familiale dans les locaux du Service Prévention à Ajaccio. Différents professionnels pouvant être amenés à faire appel à la médiation familiale dans le cadre de leurs pratiques ont été invités (travailleurs sociaux, médicaux, professionnels de santé en psychologie, conseillers Mission Locale, représentants d'associations...). Cette année aucune participation à l'action « Autour d'un café pour les parents à Sartène ».

En complémentarité de la promotion à la médiation familiale, nous avons participé activement à l'action organisée par la CAF « Parents après séparation » malheureusement le noyau composé d'une équipe de partenaires tels que le CIDFF, le CDAD n'ont pas pu être présents lors de l'information, la FALEP et la CAF ont permis que la rencontre se fasse sur Porto-Vecchio, la présence de la médiatrice familiale a permis de faire connaître le service par la présentation et la promotion du service - Répondre aux questionnements des parents se trouvant dans une situation de conflit et ou de séparation, mais également toute autre situation nécessitant un éclairage sur les relations dans la cellule familiale notamment en droit et en psychologie. L'action « Café de Rue »n'a pas pu se mettre en place en raison des directives de l'état concernant le pass sanitaire.

La médiatrice familiale a participé également à l'élaboration d'un réseau partenarial sur la mise en place d'une cellule de réflexion sur les violences conjugales à Ocana et à Tolla en présence de plusieurs partenaires tels que :Corsavem, le CIDFF, l'association AVANA, la Gendarmerie de PERI, le CHRS de la FALEP, la CRIPP, les Assistantes sociales de Secteur.











F. UN PARTENARIAT ENGAGE ET FONCTIONNEL

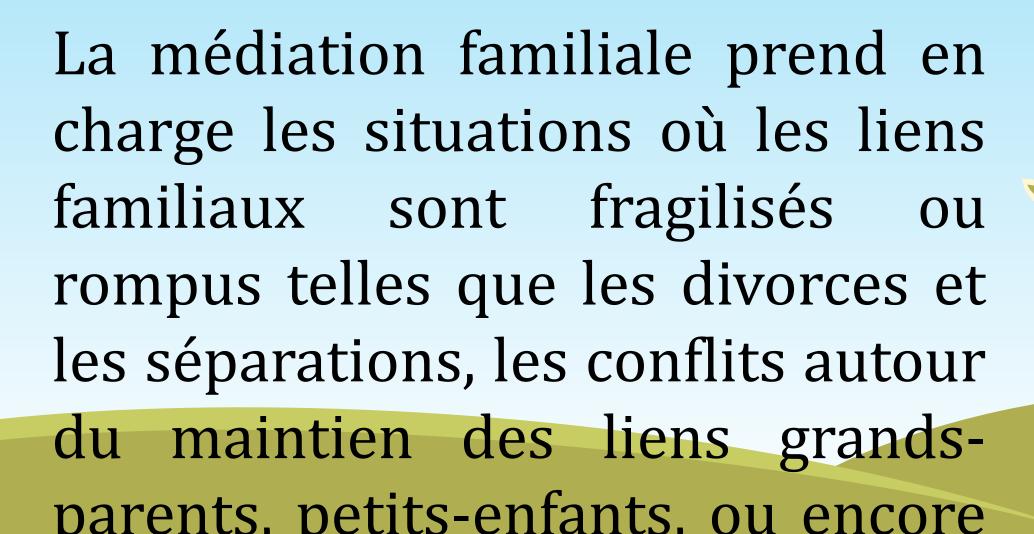
Connaissant l'importance de travailler en complémentarité afin de proposer une action adaptée auprès de chaque famille rencontrée, le Service de médiation familiale compte un portefeuille de partenaires qui s'étoffe chaque année : Le CMP, l'UDAF, le CISA, les professionnels intervenant au sein des différents services de l'association FALEP, la CORSAVEM, les professionnels des services de l'Education Nationale (CPE, AS, Infirmières, professeurs), la CAF, le CDAD, les professionnels intervenant au sein des différents services de l'A.S.E et Collectivité de Corse (A.E.M.O, AED, PMI, assistants de service social), le CDAG, la PJJ, l'ANPAA 2A, le Juge pour enfants, l'UMAP, le juge aux Affaires Familiales, le CMP, les Associations de quartier, le CAD, le Barreau des Avocats, le Centre de Planification de la Collectivité de Corse, ISATIS, la CAF, La MSA, la Sécurité Sociale et le CIDFE.





II. RAPPORT D'ACTIVITES QUANTITATIF ANNEE 2021











164 PERSONNES BENEFICIAIRES DE LA MEDIATION FAMILIALE





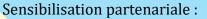
- > 75 parents
- > 4 grands parents
- ► 6 enfants







•	L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 8h à 16h Nous avons recensé 350 appels téléphoniques environ. Ils correspondent à : 153 demandes de renseignements à la médiation familiale	Nombre total de mesures nouvelles de médiations familiales traitées et en cours : 85 Nombre de mesures ordonnées par la justice : 1 Nombre de médiations familiales spontanées : 84 dont 5 arrêts 6 en cours 8 accords écrits 24 accords verbaux 42 aucun démarrage	Nombre total d'entretiens d'information préalable en demande de médiation familiale 157 Nombre d'entretiens d'information préalable dans le cadre des médiations ordonnées par la justice : 1 Nombre d'entretiens d'information préalable dans le cadre des médiations familiales spontanées: 156	Nombre total de séances de médiations familiales : 114 Nombre d'entretiens dans le cadre des médiations ordonnées : 0 Nombre d'entretiens dans le cadre des médiations familiales spontanées 114
	lailillait	85	157	114
	24 Demandes d'aide à la prise de décision51 Demandes de médiations familiales	Repartition des médiations terminées 32 Divorce / Séparation : 2 Maintien des relations intrafamiliales: 24 Famille recomposée: 1	Le temps de préparation à la médiation : Durée moyenne de l'entretien : 2 H00 Chaque entretien comprend le temps de	Nombre total de séances collectives ou individuelles Nombre total d'informations collectives en direction des partenaires: 30 Nombre total d'informations
•	59 Demandes concernant les familles reconstituées	Conflit grands-parents/ parents: 0 Conflits parents/ ados: 5 Conflits parents/ enfants adultes:0	préparation : 1H00 La Rédaction des projets d'ententes : 2H00 Délais d'attente pour un nouveau rendez-vous : 2	collectives en direction du public: 87 Nombre total de bénéficiaires public 189 dont 5 « parents après
	43 Demandes concernant les parents et adolescents	Conflits fratries adultes:0 Conflits successions: 0	semaines	séparation » Nombre total de bénéficiaires partenaires 91 dont 5 « parents après séparation » et 5 « petit déjeuner pro »
•	20 Demandes concernant les grands-parents			
		32		117



« Une démarche incontournable que nous devons préserver et entretenir ».

Ce travail de sensibilisation a été capital, il a permis d'informer le public et les professionnels au processus de la médiation familiale.

L'information et la sensibilisation à la Médiation Familiale auprès des partenaires reste incontestablement une contribution à la promotion de la Médiation Familiale.

Le bilan réalisé pour la période de 2021(qualitatif et quantitatif) révèle qu'un besoin d'informations sur le terrain (partenaires et public) fut nécessaire.

Participation réunion CIAS, reprise des échanges avec des partenaires (U Liamu, gendarmerie Extrême Sud...).

En effet, 91 partenaires travaillant principalement dans le social ont été sensibilisés à la Médiation Familiale ainsi que des acteurs sociaux telles que les assistantes de service social des établissements d'intérêts publics tels que les CIAS, CCAS les gendarmeries, les mairies...

Notre mode d'intervention tendra à développer et à renforcer le réseau de partenaires, en maintenant des rencontres annuelles et ainsi répondre à une demande croissante du secteur le plus élargi (information et distribution de plaquettes sur le Service).

L'information à la Médiation Familiale est une nécessité. Le service de Médiation a décidé de reconduire et d'élargir son action de sensibilisation et d'information sur le terrain, c'est pour cette raison que la médiatrice s'est rendue dans toutes les mairies de l'ouest Corse pour s'entretenir avec le personnel municipal du bien fondé de la médiation. Ainsi en parcourant tous ces villages, elle a pu rencontré des villageois et leur distribuer des plaquettes.

En terme de visibilité et de connaissance, le service de médiation à toute sa place et s'intègre parfaitement dans le paysage professionnel travaillant auprès des familles.

La médiation s'étend actuellement jusqu'à l'extrême sud de la Corse. Cette information, le plus large possible est une condition sine qua non à la pérennité de l'action.

Des espaces d'accueil de médiations familiales ont été mis en place tels que le centre d'hébergement de la FALEP sur PORTOVECCHIO, un local à SARTENE (PAEJ « Spaziu Ghjuventù) et ponctuellement toutes les mairies offrant un lieu de RDV pour des rencontres en médiation. La plateforme de Médiation Familiale doit permettre par commodité à toutes personnes résidant dans certaines régions de l'intérieur du département de se rendre dans ces locaux. Cette proximité facilite l'accès au Service de tous les habitants de la Corse du sud.

L'implantation dans diverses régions de corse du sud de la plateforme de médiation familiale « itinérante » montre que la localisation de celle-ci est opérante et n'empêche en rien les habitants des villes et des communes du département de s'engager dans un processus de médiation familiale.

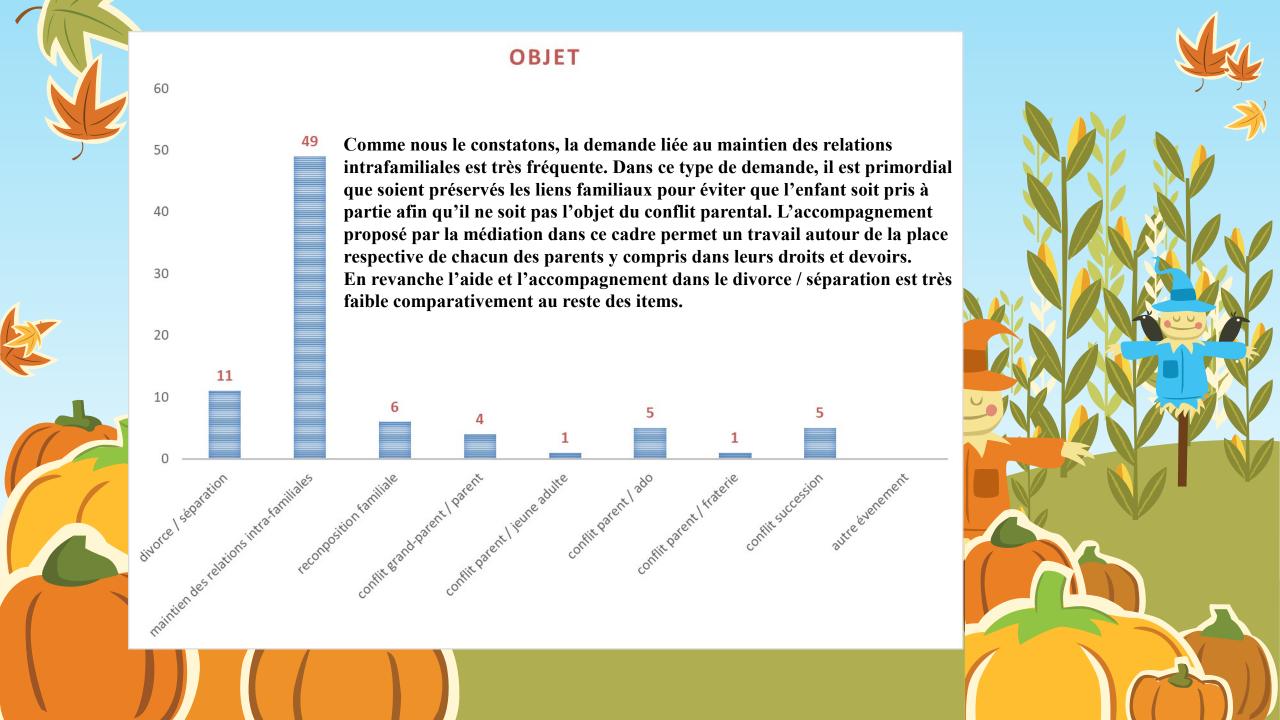


ANALYSE QUALITATIVE

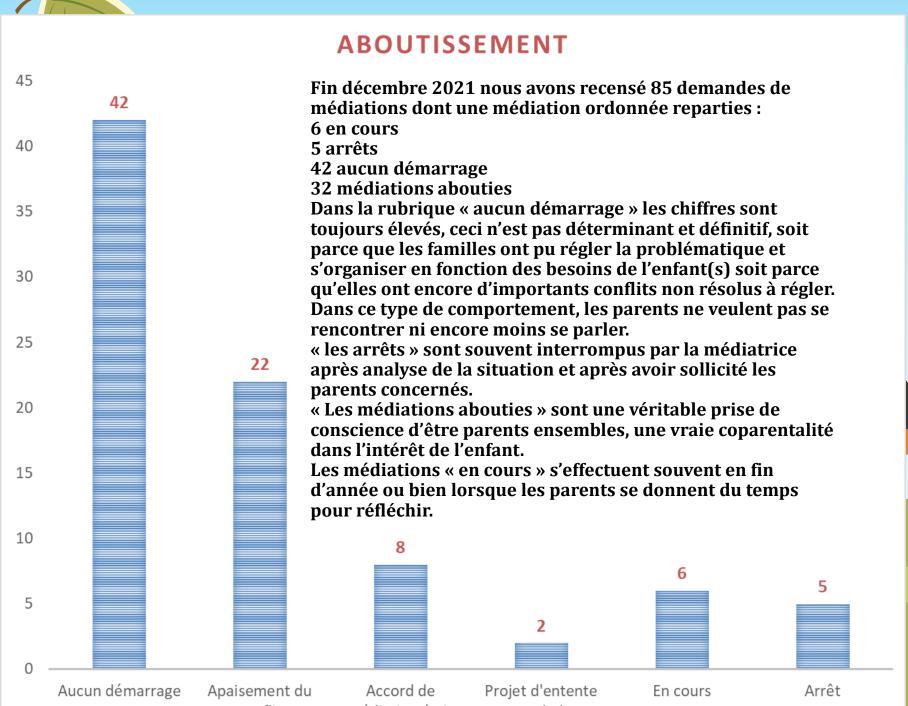




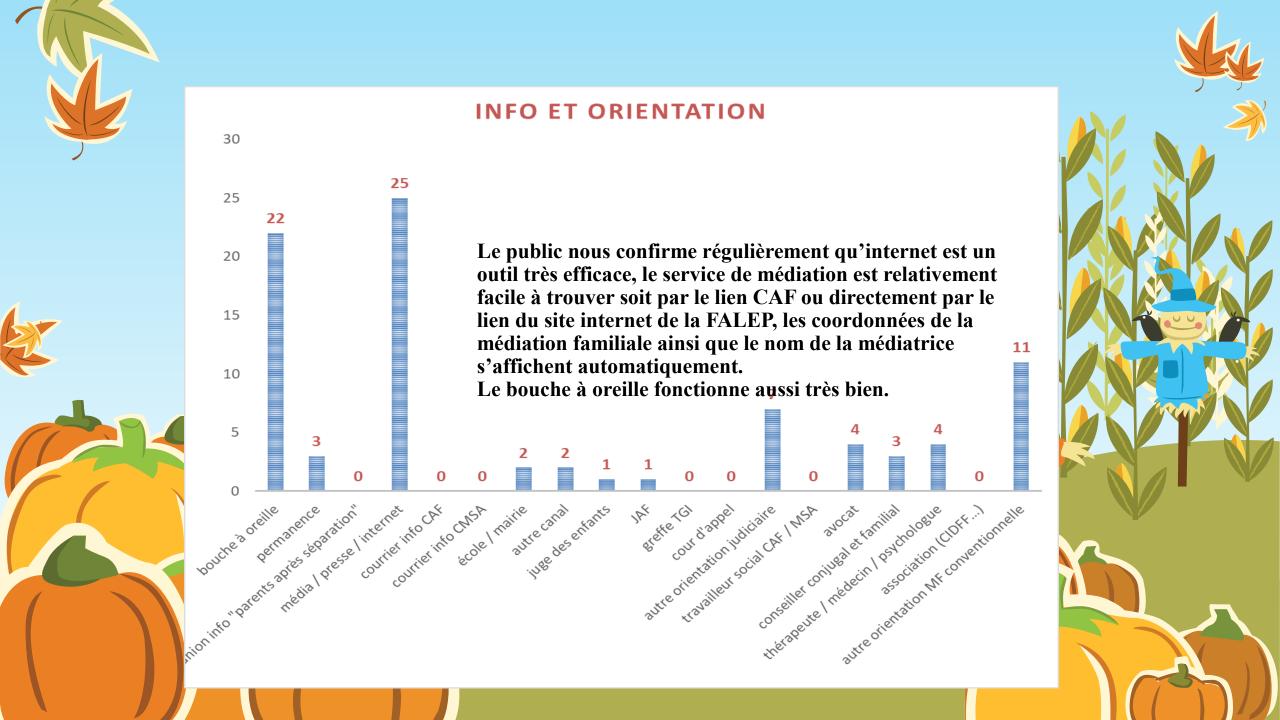




ORIGINE DU DOSSIER 90 84 80 La promotion de la médiation familiale (le markéting, la communication, la distribution des flyers et affiches) permet de 70 faire connaître le service et ainsi d'être un levier aux nouvelles demandes de médiations conventionnelles. Il est regrettable que nous ayons qu'une médiation ordonnée 60 malgré les permanences effectuées tous les vendredis matins au TGI. Cette année, la médiatrice familiale est allée sur toutes les communes de l'Ouest Corse pour sensibiliser tout le personnel municipal ainsi que quelques habitants de ces communes. 10 0 0 Médiation spontanée Médiation ordonnée Injonction à la MF Infos





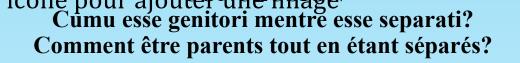


La médiation familiale est unique, elle constitue un cliquezus ur l'icône pour ajouter une l'icô compréhension mutuelle parentale.

En effet, la médiation familiale est le seul espace où il est possible de:

- -Clarifier l'objet du conflit, donner l'opportunité d'y apporter du sens
- -Comprendre, exprimer son ressenti, son vécu de la situation, dire, être entendu par l'autre, écouter l'autre.
- -Reconnaître ensemble, la fin d'une histoire de vie de couple, la dissocier, afin de mettre l'accent sur l'importance à poursuivre en commun l'aventure parentale.
- -Redéfinir, les contours d'une nouvelle parentalité respectueuse des places où chaque parent identifie sa fonction, sa place, son rôle respectif auprès de l'enfant, une coparentalité dont chaque membre de la famille pourra tirer bénéfice pour le bien-être de tous.

Il s'agit alors d'humaniser les procédures et, à travers des échanges justes et équilibrés, de trouver des accords négociés, donc mieux acceptés en sollicitant les compétences des parents, qui forts de leurs droits et de leurs obligations, peuvent exercer leurs rôles dans cette réelle coparentalité « comment être parents ensembles tout en étant séparés ? » et c'est là tout l'enjeu et le principe de la médiation.















PROJET 2022 PROGETTU



« Les angoisses des enfants face à la séparation des parents »

CONTEXTE

- L'expérience de la pratique professionnelle en qualité de médiatrice familiale me permet de dire aujourd'hui que tout enfant vivant une séparation de leur parent est vécue pour la majorité comme un stress, une angoisse, un abandon, une culpabilité, une souffrance... Alors que faire?
- Lors de la séparation parentale, l'enfant peut être émotionnellement déstabilisé, cependant cette rupture est inévitable. Par ailleurs, il est possible d'accorder une écoute active à l'enfant et lui offrir un espace où il pourra y trouver des réponses.

L'action vise les enfants âgés de 6 à 12 ans. Ils pourront venir déposer leur parole. Le but est de leur apporter des outils pour qu'ils retrouvent leur place. Comme aucune situation de séparation ne se ressemble, échanger avec d'autres enfants peuvent les enrichir. Ils formeront un groupe d'entraide.

Les ateliers enfants sont un complément au suivi éducatif des enfants, à la médiation familiale ou aux rencontres parents-enfants. Ils peuvent suivre ces mesures ou s'organiser parallèlement

Les compétences développées par l'enfant au fil des séances lui permettront non seulement de s'outiller pour une amenée la crise familiale mais aussi d'acquérir des habiletés personnelles et sociales transposables dans les différ

Les ateliers donnent la possibilité aux enfants de s'exprimer, de tr<u>ouver des stratégies d'adaptation avec d</u>es pairs

et en présence de professionnels formés pour cet accompagneme

OBJECTIFS

Permettre aux enfants de mettre des mots sur leur vécu fam

Dévelonner chez les enfants des stratégies de gestion des tensions

Les aider à repérer et exprimer leurs émotions

e qu'a

vers l'idée que le parent idéal n'existe pas, et que parler à mblables quelqu'un d'autre n'est pas grave.

Les enfants pensent souvent qu'ils trahissent les parents s'ils

Les enfants doivent cheminer

le font.





LES INFOS AU COLLEGE



• ORGANISER DES SEANCES COLLECTIVES DANS LES COLLEGES AUPRES DES JEUNES AFIN QU'ILS PUISSENT EXPRIMER LEUR OPINION FACE AUX PARENTS SEPARES



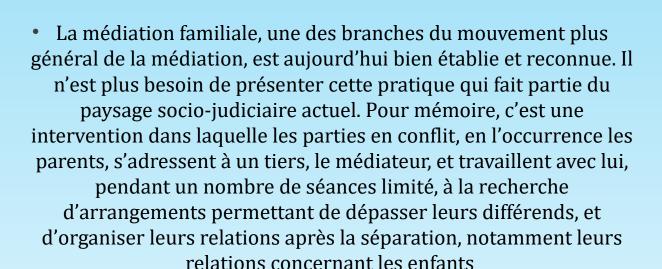












 C'est pour cette principale raison qu'un article de presse local fera l'objet d'une présentation très pointue de la médiation familiale telle que nous la pratiquons, telle que la voyons avec ses avantages et inconvénients.











LE COACHING PARENTAL



- De plus en plus de familles sont susceptibles de vivre une séparation et les nombreux défis qui en découlent. Il est reconnu que la qualité de la coparentalité constitue un déterminant dans l'adaptation des enfants à la séparation parentale.
- Une relation coparentale empreinte de coopération et de respect est un objectif difficilement atteignable pour certains parents. J'ai constaté à travers mon expérience professionnelle que certaines familles avaient besoin d'un autre type d'accompagnement. C'est pourquoi je projette de développer un outil supplémentaire pour aider ces parents à mieux exercer leur parentalité en prenant en compte les besoins de leurs enfants, leurs attentes réciproques et leurs compétences.
- Le coaching parental est un nouveau mode d'intervention et d'accompagnement nécessitant une approche systémique et qui peut s'échelonner sur plusieurs mois.
- LES OBJECTIFS:
- Faciliter l'expression des émotions en caucus et apprendre à les contenir lors des sessions conjointes avec les deux parents
- Impliquer l'enfant avec l'accord des parents afin d'utiliser sa parole de façon stratégique et de sensibiliser les parents aux besoins réels de ce dernier.
- Ce soutien est offert aux parents séparés et à leurs enfants comme espace de parole protégé et bienveillant. Le coach médiateur accompagne les parents et les enfants pour qu'ils traversent mieux cette période difficile et puissent maintenir ou reconstruire des liens.
- La médiatrice s'entourera d'une psychologue pour les besoins d'une approche systémique et venir en aide aux familles séparées et recomposées.











UNE REFLEXION QUE JE SOUHAITAIS PARTAGER... PETITES ANECDOTES DE NOTRE NEWS LETTERS BI MENSUELLES ELABOREES PAR L'EQUIPE DU SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE



News Letters de Juin 2021: Le bilan réalisé pour la période janvier-mai 2021 (qualitatif et quantitatif) révèle qu'un besoin d'informations sur le terrain (partenaires et public) est nécessaire. Pour réaliser ce travail de marketing plusieurs actions sont prévues : déplacements au sein des communes de l'Ouest Corse (juin) pour distribution flyers et affiches, organisation petits déjeuners professionnels (le prochain étant programmé le 06/07), participation réunion CIAS, reprise des échanges avec des partenaires (U Liamu, gendarmerie Extrême Sud...). Un bilan intermédiaire de l'activité du Service de médiation familiale sera réalisé fin juin.

News letters de septembre 2021: Mes chers collègues, la médiation familiale sous un soleil chaleureux (un peu trop à mon gout) a paradé entre un rafraîchissement dans une eau limpide et agréable ou une terrasse de café où il fallait montrer « patte blanche » et une médiation familiale que j'avais soigneusement tellement bien préparée que nous l'avons terminé sur nos téléphones respectifs. Médiation aboutie avec succès. Je me rends compte que le « net » n'est pas si « clair » pour moi.

Moralité?

Una mediazione chì si face sottu a un castagnu hà u listessu risultatu ch'è s'ella hè fatta in un uffiziu basta chì sia cundutta bè

Une médiation sous un châtaignier a le même résultat que si elle se faisait dans un bureau pourvu qu'elle soit bien menée.

News letters d'octobre 2021: L'été s'achève, la reprise du travail en médiation n'a pas démérité, bien au contraire, les demandes accroissent et la médiatrice croasse face aux propos tenus par certains « médiés » qui voient en la médiation familiale une belle couverture (douillette) en prévision d'une procédure judiciaire très glaciale «i vechji scimmie ùn sò micca insignati à fà facci » « on n'apprend pas aux vieux singes à faire des grimaces » au vue de mon expérience et de mon âge certain, je connais parfaitement les « fins en soi » pas besoin de conseils pour agir, surtout quand ces injonctions sont dues à l'orgueil de la jeunesse.









- Le questionnaire a été envoyé à chaque parent à la fin de chaque médiation familiale.
- Sur 32 médiations, nous avons obtenu 8 retours en réponse de chaque processus, 4 renvois ont été effectués.
- L'objectif du questionnaire anonyme était d'avoir une vue d'ensemble de ce que rapportait les familles en vue d'une amélioration du dispositif de la médiation familiale; si l'on se réfère au nombre de retours que nous avons obtenus, il est difficile de faire une analyse qualitative du peu de réponses obtenues.

A la fin de chaque médiation familiale terminée, la plupart des parents n'avaient pas le temps de le remplir, donc nous avons opté pour un envoie numérisé vers leur adresse mails, nous avons constaté que sur 64 parents, nous avons reçu 8 réponses.

Après réflexion et analyse des réponses obtenues par les familles, ne serait-il pas nécessaire de revoir le questionnaire avec le comité de pilotage ? car il ne reflète pas le travail réalisé en médiation ni le temps consacré à la rédaction.



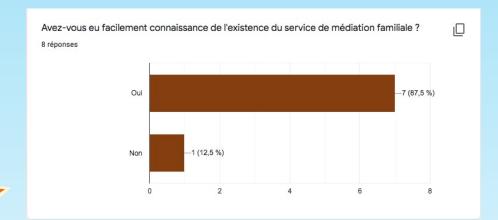


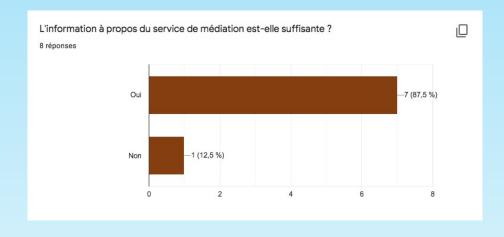


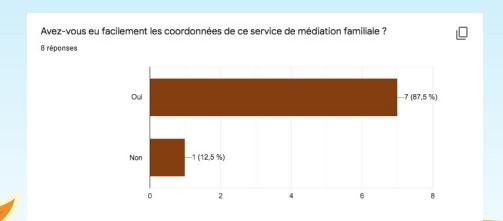


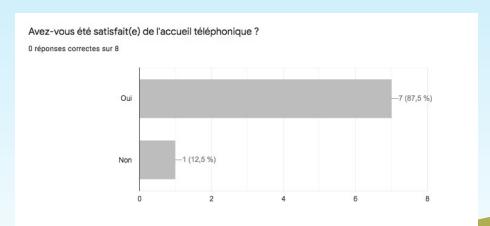












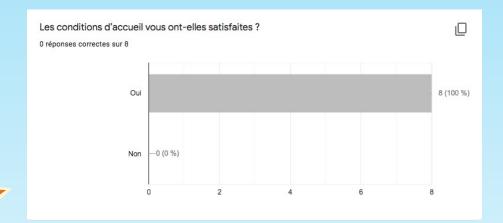


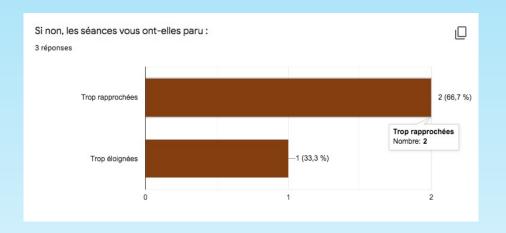


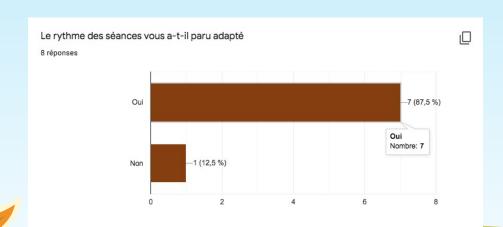


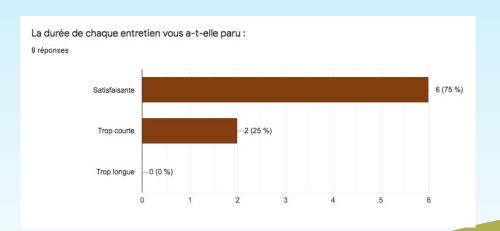












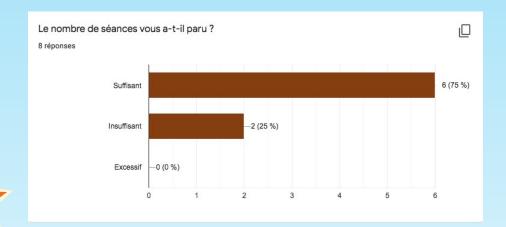


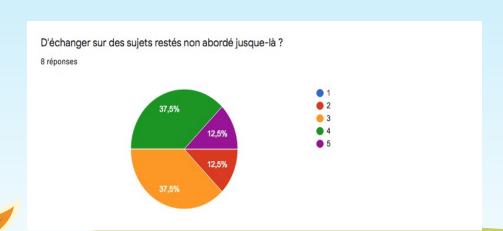


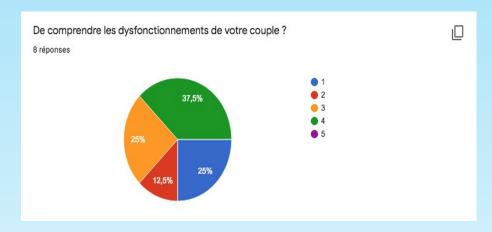
















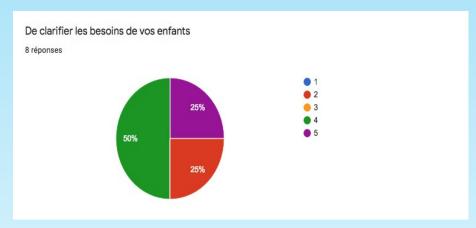
















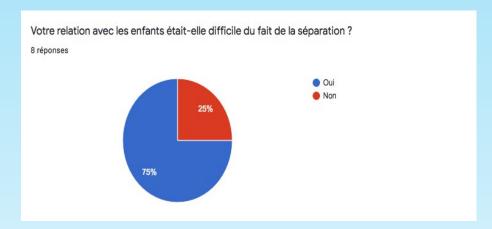


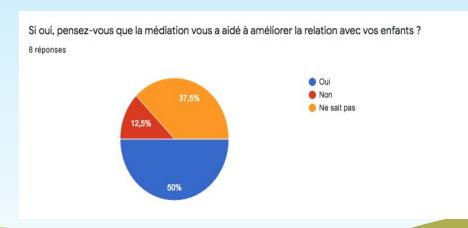












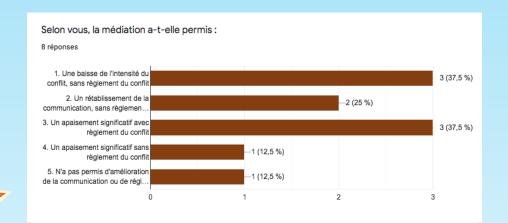






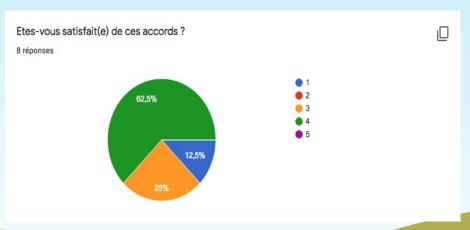




















À nome di u FALEP SPS, u Centru di Mediazione Famiglia vi ringrazia per u vostru sustegnu finanziariu al di là di e nostre preoccupazioni di ogni ghjornu, una vulintà di prumove a mediazione cum'è strumentu essenziale. U travagliu chì pudemu fà ogni ghjornu ùn saria micca pussibule senza l'assistenza finanziaria data ogni annu. Vogliu ringrazià dinò Barbara Sorba Ricci di CAF d'avè pigliatu u tempu di scuntràci, d'ascoltà, chì hà permessu di prisentà i nostri prughjetti di manera più pertinente è constructiva. Sapemu chì seguitate da vicinu l'evoluzione di stu strumentu chì a so mutivazione hè assai forte, è vi ringraziemu.

Au nom du SPS de la FALEP, le Pôle de Médiation Familiale vous remercie de votre soutien financier audelà de nos préoccupations quotidiennes, une volonté de faire valoir la Médiation comme un outil essentiel et incontournable. Le travail que nous sommes en mesure d'effectuer quotidiennement ne serait pas possible sans l'aide financière accordée chaque année.

Je remercie également Mme Barbara Sorba Ricci de la CAF d'avoir pris le temps de nous rencontrer, de nous écouter ce qui a permis de présenter de façon plus pertinente et constructive nos projets. Nous savons que vous suivez de près l'évolution de cet outil dont la motivation est très forte, et nous vous en sommes reconnaissants.





FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES ET D'ÉDUCATION PERMANENTE

Immeuble le Louisiane - bât A - Rue Paul Colonna d'Istria - CS 30027 - 20181 Ajaccio Cedex 1

DÉCLARÉE LE 15 MARS 1957 PRÉFECTURE DE CORSE DU SUD N° W2A 1000331

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Présenté selon le Décret 2003.1010 du 22 octobre 2003

Etablissement

Service de Prévention Spécialisée

Immeuble le Louisiane - bât B - Rue Paul Colonna d'Istria - CS 30027 - 20181 Ajaccio Cedex 1

tél. 04 95 21 41 97 / 04 95 22 35 34

Le Directeur Général Jean Michel SIMON La Présidente, Hélène DUBREUIL-VECCHI

16 novembre 2021

TELEBUDGET

Le fichier TELEBUDGET permet de réaliser vos budgets conformément au cadre réglementaire en vigueur pour les établissements et services du secteur médico-social.

TELEBUDGET permet l'envoi direct de vos budgets à la plupart des autorités de tutelle et vous fait gagner un temps précieux.

- Avant de commencer à travailler sur TELEBUDGET, il est important de vérifier la version qui correspond à votre secteur. La version choisie fera apparaître une date et la déclinaison du secteur (EHPAD, Enfance/AH, SAD).
- Le principe retenu est que chaque information n'est saisie qu'une fois. Pour simplifier ces saisies, les zones sont identifiées avec la couleur jaune.
- Les documents peuvent être saisis dans l'ordre, en prenant les onglets (certains ne vous concernent peut être pas) de gauche à droite.

Vous pouvez sauvegarder vos budgets en enregistrant simplement le fichier TELEBUDGET (sur votre disque dur ou sur CD ROM)

L'envoi aux autorités de tutelle peut se faire directement par messagerie ou bien par CD ROM.

Si, malgré tout le soin apporté à la réalisation et à la vérification de TELEBUDGET, vous avez des observations à formuler, tant sur la forme que sur le fond, vous pouvez nous faire part de vos remarques à l'adresse suivante : hotline-gestionnaire@infodb.fr

ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTA ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DI				AL		50.0
ETABLISSEMENT:	SERVICE DE PREVENTION	SPECIALISEE				
ADRESSE:	Im. Le Louisiane - Bât B Rue Paul Colonna d'Istria - CS 3	0027				
	20181 AJACCIO Cedex 1					
ORGANSIME GESTIONNAIRE:	FALEP DE CORSE DU SUI	D				
TELEPHONE:	04 95 21 41 97	FAX:	04 95 21 23 03	Email	falepdg@falep2a,org	
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement:	SIMON Jean Michel					
N° FINESS :	2A0022836					
CATEGORIE:	Club Equipe de prévention					
COMPETENCE:						
C.C.N.T.:	15-mars-66					
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :						
CAPACITE AUTORISEE :						

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-groupes II et III de produits)

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DUN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE LARTICLE L.312-1 DU CODE DE LACTION SOCIALE ET DES FAMILLES Activité par dérogation Nombre de Lits ou Nombre de Lits ou jours de Nombre de places réels places jours présence des journées Nombre Nombre de Nombre de d'ouverture n-2 financés théorique travailleurs de journées journées en C.A.T personnes proposées allouées Activité théorique (1) (2) (3) (4) $5 = (2) \times (3)$ (6) (7) (8) TOTAL Externat Semi-internat Internat Autre Autre BP proposé n retenu par tarificateur Nature CA n-4 CA n-3 CA n-2 Moyenne BP n-1 Nombre Taux d'occupation Nombre Taux d'occupation (9) Activité prévisionnelle (10)(12)(18)(13)(14)(15)(16)(17)TOTAL en journées Externat Semi-internat Internat Autre Autre

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL

ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Activité de l'Etablissement ou du Service

des plus de 20 ans dans les IME Nombre de journées prévisionnelles	TOTAL	+ 20 ans orientés CAT, AP (1) et CDTD (2)	+ 20 ans orientés MAS	+ 20 ans orientés Foye	
	(de 1 à 3)	(1)	(2)	(3)	
TOTAL					
Externat					
Semi-internat					
Internat					
Autres					

- (1) Atelier protégé
- (2) Centre de distribution de travail à domicile

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réel n-2	Budget exécutoire	Budg	et prévisionnel pr	oposé	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
	COURANTE		n-1	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
CHA	TS .	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
01	Achats stockés de matières premières et de fournitures							
02	Achats stockés - autres approvisionnements							
03	Variation des stocks					7		
06	Achats non stockés de matières et fournitures	15 428,21	16 800,00	20 398,00		20 398,00		
)7	Achats de marchandise							
)9	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement					100000000000000000000000000000000000000		
13	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
18	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social Sous-traitance: autres prestations de service SSERVICES EXTERIEURS	33 834,68	29 500,00	38 890,00		38 890,00		
						,—————————————————————————————————————		
41	Transports de biens	1 393 80	1 000 00	1,000,00		1,000,00		
41 42	Transports de biens Transports d'usagers	1 393,80	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
41 42 47	Transports de biens	1 393,80 6 453,55	1 000,00	1 000,00 10 000,00		1 000,00		
41 42 47 48	Transports de biens Transports d'usagers Transports collectifs du personnel					-		
41 42 47	Transports de biens Transports d'usagers Transports collectifs du personnel Transports divers	6 453,55	10 000,00	10 000,00		10 000,00		
41 42 47 48 5	Transports de biens Transports d'usagers Transports collectifs du personnel Transports divers Déplacements, missions et réceptions	6 453,55 1 301,21	10 000,00 3 000,00	10 000,00		10 000,00		
41 42 47 48 5 6 81 82	Transports de biens Transports d'usagers Transports collectifs du personnel Transports divers Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et frais de télécommunications	6 453,55 1 301,21	10 000,00 3 000,00	10 000,00		10 000,00		
41 42 47 48 5 6 81 82 83	Transports de biens Transports d'usagers Transports collectifs du personnel Transports divers Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et frais de télécommunications Prestations de blanchissage à l'extérieur Prestations de nettoyage à l'extérieur	6 453,55 1 301,21	10 000,00 3 000,00	10 000,00		10 000,00		
41 42 47 48 5 6 81 82 83	Transports de biens Transports d'usagers Transports collectifs du personnel Transports divers Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et frais de télécommunications Prestations de blanchissage à l'extérieur Prestations d'alimentation à l'extérieur Prestations de nettoyage à l'extérieur Prestations d'informatique à l'extérieur	6 453,55 1 301,21	10 000,00 3 000,00	10 000,00		10 000,00		
41 42 47 48 5 6 81 82 83	Transports de biens Transports d'usagers Transports collectifs du personnel Transports divers Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et frais de télécommunications Prestations de blanchissage à l'extérieur Prestations de nettoyage à l'extérieur	6 453,55 1 301,21	10 000,00 3 000,00	10 000,00		10 000,00		

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réel n-2	Budget exécutoire	Budg	et prévisionnel pro	posé	Dépenses autorisées	Budget exécutoir
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		n-1	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
Personnel extérieur à l'établissement	14 822,50	15 000,00	15 000,00		15 000,00		
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500,00						
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	51 405,24	66 721,00	60 487,00		60 487,00		
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	13 866,00	18 665,00	14 358,00		14 358,00		
Rémunération du personnel non médical	563 487,01	671 346,00	624 238,00		624 238,00		
Rémunération du personnel médical					•		
Rémunération du personnel handicapé					2000		
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	194 427,79	270 121,00	219 199,00		219 199,00		
Personnes handicapées							
Autres charges sociales	10 664,47	12 242,00	11 199,00		11 199,00		
Autres charges de personnel	885,64						
TOTAL GROUPE II	853 058,65	1 054 095,00	944 481,00		944 481,00		
TOTAL GROUPE II	853 058,65	Ý			Y		
TOTAL GROUPE II	Réel	1 054 095,00 Budget exécutoire		et prévisionnel prop	Y	Dépenses	
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Budget		et prévisionnel proj Mesures nouvelles	Y	Dépenses autorisées	
	Réel	Budget exécutoire	Budg Recon-	Mesures	posé		
	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budg Recon- ductions	Mesures nouvelles	oosé Total	autorisées	exécutoi
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Reconductions (3)	Mesures nouvelles	Total (5)=(3)+(4)	autorisées	exécuto
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE Redevances de crédit bail	Réel n-2 (1) (21 950,04	Budget exécutoire n-1 (2) 26 264,00	Reconductions (3) 23 730,36	Mesures nouvelles (4) 6 456,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36	autorisées	exécutoi
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE Redevances de crédit bail Locations immobilières	Réel n-2 (1) (1) 21 950,04 27 344,64	Budget exécutoire n-1 (2) 26 264,00 31 344,64	Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64	Mesures nouvelles (4) 6 456,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64	autorisées	exécutoi
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières	Réel n-2 (1) (1) 21 950,04 27 344,64	Budget exécutoire n-1 (2) 26 264,00 31 344,64	Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64	Mesures nouvelles (4) 6 456,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64	autorisées	exécutoi
Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières Charges locatives et de co-propriété	(1) 21 950,04 27 344,64 615,36	(2) 26 264,00 31 344,64 567,36	Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64 567,36	Mesures nouvelles (4) 6 456,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64 567,36	autorisées	exécutoi
Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières Charges locatives et de co-propriété Entretien et réparations sur biens immobiliers	(1) (2) 950,04 27 344,64 615,36	(2) 26 264,00 31 344,64 567,36	Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64 567,36 13 262,56	Mesures nouvelles (4) 6 456,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64 567,36	autorisées	exécutoi
Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières Charges locatives et de co-propriété Entretien et réparations sur biens immobiliers Entretien et réparations sur biens mobiliers	(1) 21 950,04 27 344,64 615,36	(2) 26 264,00 31 344,64 567,36 7 000,00	Budg Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64 567,36 13 262,56 750,00	Mesures nouvelles (4) 6 456,00 9 600,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64 567,36 13 262,56 750,00	autorisées	exécutoi
Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières Charges locatives et de co-propriété Entretien et réparations sur biens immobiliers Entretien et réparations sur biens mobiliers Maintenance	(1) 21 950,04 27 344,64 615,36 9 284,12 760,22 3 246,70	(2) 26 264,00 31 344,64 567,36 7 000,00 700,00 3 200,00	Budg Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64 567,36 13 262,56 750,00 3 664,00	Mesures nouvelles (4) 6 456,00 9 600,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64 567,36 13 262,56 750,00 6 680,80	autorisées	exécutoi
Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières Charges locatives et de co-propriété Entretien et réparations sur biens immobiliers Entretien et réparations sur biens mobiliers Maintenance Primes d'assurances Etudes et recherches Divers	(1) 21 950,04 27 344,64 615,36 9 284,12 760,22 3 246,70	(2) 26 264,00 31 344,64 567,36 7 000,00 700,00 3 200,00	Budg Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64 567,36 13 262,56 750,00 3 664,00	Mesures nouvelles (4) 6 456,00 9 600,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64 567,36 13 262,56 750,00 6 680,80	autorisées	exécutoi
Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières Charges locatives et de co-propriété Entretien et réparations sur biens immobiliers Entretien et réparations sur biens mobiliers Maintenance Primes d'assurances Etudes et recherches	Réel n-2 (1) 21 950,04 27 344,64 615,36 9 284,12 760,22 3 246,70 6 568,92	(2) 26 264,00 31 344,64 567,36 7 000,00 700,00 3 200,00	Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64 567,36 13 262,56 750,00 3 664,00 6 600,81	Mesures nouvelles (4) 6 456,00 9 600,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64 567,36 13 262,56 750,00 6 680,80 8 127,31	autorisées	exécutoi
Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières Charges locatives et de co-propriété Entretien et réparations sur biens immobiliers Entretien et réparations sur biens mobiliers Maintenance Primes d'assurances Etudes et recherches Divers	Réel n-2 (1) 21 950,04 27 344,64 615,36 9 284,12 760,22 3 246,70 6 568,92	(2) 26 264,00 31 344,64 567,36 7 000,00 700,00 3 200,00	Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64 567,36 13 262,56 750,00 3 664,00 6 600,81	Mesures nouvelles (4) 6 456,00 9 600,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64 567,36 13 262,56 750,00 6 680,80 8 127,31 3 538,71	autorisées	Budget exécutoi
Redevances de crédit bail Locations immobilières Locations mobilières Charges locatives et de co-propriété Entretien et réparations sur biens immobiliers Entretien et réparations sur biens mobiliers Maintenance Primes d'assurances Etudes et recherches Divers Information, publications, relations publiques	Réel n-2 (1) 21 950,04 27 344,64 615,36 9 284,12 760,22 3 246,70 6 568,92 2 715,72 1 267,91	(2) 26 264,00 31 344,64 567,36 7 000,00 3 200,00 6 850,00	Budg Reconductions (3) 23 730,36 34 664,64 567,36 13 262,56 750,00 3 664,00 6 600,81 3 538,71 500,00	Mesures nouvelles (4) 6 456,00 9 600,00	Total (5)=(3)+(4) 30 186,36 44 264,64 567,36 13 262,56 750,00 6 680,80 8 127,31 3 538,71 500,00	autorisées	exécutoi

		Réel n-2	Budget exécutoire	Budg	et prévisionnel pro	posé	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			n-1	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		executoire
	S CHARGES DE GESTION COURANTE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
51	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires							
54	Pertes sur créances irrécouvrables							
55	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (éts privés)	107 920,49	94 278,38	78 171,81		78 171,81		
57	Subventions							
8	Charges diverses de gestion courante	30 015,26	17 000,00	26 400,00		26 400,00		
HARG	GES FINANCIERES							
;	Charges financières							
HARG	GES EXCEPTIONNELLES							
1	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
73	Charges sur exercices antérieurs							
75	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							
78	Autres charges exceptionnelles	4 588,33	30 110,92	27 606,47		27 606,47		
8 : DO	TATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, A	UX PROVISION	S ET AUX ENG	AGEMENTS				
	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et							
311	corporelles	9 404,00	10 956,25	12 499,00	2 422,00	14 921,00		
312	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							
315	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation							
316	Dotations dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
317	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants							
6	Dotations aux amortissements et provisions : charges financières Dotations aux amortissements et aux provisions : charges exceptionnelles							
7 71	dont dotations aux amortissements et aux provisions : charges exceptionnelles							
3725	dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations dont dotations aux amortissements dérogatoires	-						
741	dont dottations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
742	dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values					100000000000000000000000000000000000000		
37461	nettes d'actif immobilisé (établissements privés)							
7462	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)							
3748	dont autres							
376	dont dotations aux dépréciations exceptionnelles							
39	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés) dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements	9 960,00						
394	dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements	9 960,00						
195	privés)							
197	dont engagements à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)							
	TOTAL GROUPE III	235 943,71	228 551,55	232 255,72	23 021,30	255 277,02		
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 157 159,94	1 352 946,55	1 258 524,72	23 021,30	1 281 546,02		
		RAN n-2	RAN n-1			Rej	oort à nouveau r	
2	Déficit de la section d'exploitation reporté							
5	Amortissements comptables excédentaires différés							
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 157 159,94	1 352 946,55	1 258 524,72	23 021,30	1 281 546,02		

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

GROUPE 1: PRODUITS DE LA TARIFICATION	Réel	Budget exécutoire	Bud	get prévisionnel p	roposé	Recettes	Budge
	n-2	n-1	Recon-	Mesures	Total	autorisées	exécuto
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)							
Produits à la charge de l'Etat							
Produits à la charge du département (hors EHPAD)	939 1	51,68 942 004,3	950 971,43		950 971.43		
Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,		700371,10		
Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées							
dont produits à la charge de l'assurance maladie							
dont produits à la charge du département							
dont produits à la charge de l'usager							
Produits à la charge d'autres financeurs							
TOTAL GROUPE I	939 1	1,68 942 004,3	950 971,43		950 971,43		
GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITA	Réel n-2	Budget exécutoire n-1		get prévisionnel p	opose	Recettes autorisées	Budge exécuto
		100					
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)			Total $(5) = (3) + (4)$	(6)	(7)
Produits sauf 7082			ductions (3)	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers		(2)	ductions	nouvelles		(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers	6		ductions (3)	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm	6		ductions (3)	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles	e alinéa de		ductions (3)	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis	e alinéa de		ductions (3)	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail	e alinéa de		ductions (3)	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers	e alinéa de		ductions (3)	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée	e alinéa de		ductions (3)	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée	e alinéa de	1,35 600,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations	e alinéa de ssements et 435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée	e alinéa de ssements et 435 0	1,35 600,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante	e alinéa de ssements et 435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	e alinéa de ssements et 435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	e alinéa de ssements et 435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	e alinéa de ssements et 435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel non médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical	e alinéa de ssements et 435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel non médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel non médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées [59] Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et su	435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)
Participations forfaitaires des usagers dont forfaits journaliers dont participations des personnes handicapées prévues au quatrièm l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles dont participations aux frais de repas et de transport dans les établis services d'aide par le travail dont autres participations forfaitaires des usagers Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel non médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	435 0	1,35 600,00 2,96 380 000,00	(3) 600,00	nouvelles	(5) = (3) + (4) 600,00	(6)	(7)

	GROUPE III: PRODUITS FINANCIERS	Réel n-2	Budget exécutoire	Budi	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire
	ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		n-1	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers							
PRODU	ITS EXCEPTIONNELS							
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 042,38						
773	Produits sur exercices antérieurs							
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 160,00						
778	Autres produits exceptionnels							
	S PRODUITS Reprises sur amorussements, depreciations et provisions (a inscrire dans les							
81	produite d'avaloitation)							
86	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							
87	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)							
8725 8741	dont reprises sur amortissements dérogatoires dont reprises sur provisions regiementes destinées à renforcer la couverture du							
8742	har dönn repnises sur provisions regiementees pour renouvenement des							
87461	arbit reprises sur provisions regiennences : reserves des plus-values nettes							
87462	d'a dióni rephises sur provisions regiementees : reserves des plus-values nettes							
	d'artif airculant (Stahlissamant privée)							
8748	dont autres reprises (sur provisions réglementées)							
876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles							
89	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)	34 211,00						
9	Transfert de charges d'exploitation.							
91	dont transfert de charges d'exploitation				_			
96	dont transfert de charges financières							
97	dont transfert de charges exceptionnelles							
	TOTAL GROUPE III	37 413,38						
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II	1 419 461,57	1 324 304,31	1 281 546,02		1 281 546,02		
	+ GROUPE III)	1 112 131,57	1 524 504,51	1 201 5-70,02		1 201 340,02		
		RAN n-2	RAN n-1			Re	port à nouveau	n
02	Excédent de la section d'exploitation reporté		28 642,24					
05	Amortissements comptables excédentaires différés							
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 419 461,57	1 352 946,55	1 281 546,02		1 281 546,02		

Réduc	tion des fonds propres ou reprise sur apports	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	10000,00		
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	2000,00		
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	1160,00		
Repris				
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)			
15	Provisions pour risques et charges			
	oursement des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			
Comp 18	te de liaison investissement Compte de liaison investissement			
Acqui	sition d'éléments de l'actif immobilisé			
20 21	Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	0.402.44	22075 (0	14110.00
22	Immobilisations corporenes Immobilisations reques en affectation	8482,44	32975,60	14110,00
23	Immobilisations reçues en arrectation			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres			<u> </u>	
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	2012,40		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (reprises)		The state of the s	
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (déficit)			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement	155536,56	158273,18	147395,00
	TOTAL GENERAL	177191,40	191248,78	161505,00

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
Augm	entation des fonds propres			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Dotati	ions aux provisions			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)			
15	Provisions pour risques et charges			
Augm	entation des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			
Comp	te de liaison investissement			
18	Compte de liaison			
Immo	bilisations (sorties)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	2012,40		
22	Immobilisations reçues en affectation		The state of the s	
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autre	8			
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	9404,00	12153,81	14921,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	Résultat cumulé antérieur (excédent)	165775,00	179094,97	146584,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	103773,00	112024,27	110204,00
• • •	Déficit prévisionnel d'investissement			
		188101 10	101040 80	101505.00
	TOTAL GENERAL	177191,40	191248,78	161505,00

ANNEXE 1-3.3: Calcul des tarifs ou de la dotation globale de financement

Proposition de l'établissement

Retenu par l'autorité de tarification

Α	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III	1 281 546,02	
В	PRODUITS EN ATTENUATION TOTAL GROUPES II + III	330 574,59	
С	Reprises sur le compte 11 511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement).		
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 116-1).		
E	Solde débiteur du compte 116-2 : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : Dettes provisionnées pour congés à payer.		
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 116-3 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles et au compte 116-8.		
G	A: (B+C+D+E+F) = Dépenses nettes autorisées.	950 971,43	
Н	(+/-) Reprises de résultat		
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs $= G + ou : H$	950 971,43	
Dota	tion globale de financement		
Nom	bre de journées		
	- Externat		
	- Intégration scolaire		
	- Semi-internat		26 200
	- Internat		
Prix	de journée moyen de l'année		
	- Externat		
	- Intégration scolaire		
	- Semi-internat		
	- Internat		
Nom	bre de forfaits ou de séances		
Prix	moyen sur l'année du forfait ou de la séance		

	PERSONAL PROPERTY (1999)								
	Catégorie	A Temps plein n-1	Temps	B partiel	To	c etal -1	équivale	tion en ent temps ein	Nombre èquiva- lents temps
	Categorie						Pro	posé	plein résultant
		Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalent temps plein	En plus	En moins	du budget exécutoire
1	Direction/Encadrement								
	- Direction	1,00			1,00	1,00			
	- Encadrement - Chef de service éducatif								
	TOTAL 1	1,00			1,00	1,00			
						1,11			
2	Administration/Gestion	1			-			1	
-	- Administration		1,00	0,50	1,00	0,50			
	- Gestion		1,00	0,50	1,00	0,50			
	TOTAL 2		2,00	1,00	2,00	1,00			2005
3	Services généraux		1						
	- Services généraux		9						
	- Veilleur de muit - Maîtresse de maison								
	- Ménage					1 1			
	- Lingerie				l	18			
	- Ouvrier d'entretien - Surveillant de nuit								
	- Agent de service hospitalier								
	TOTAL 3								
			,						
4	Restauration - Cuisinier								
	- Cuismier - Commis de cuisine								
	- Restauration								
	TOTAL 4								
		e september 1							
5	Socio-éducatif								S
	- Education								
	- Educateur spécialisé	10,00			10,00	10,00		2,00	
	Moniteur éducateur Educateur technique	3,00 1,00			3,00 1,00	3,00 1,00		1,00	
	- Educateur de jeunes enfants	1,00			1,00	1,00			
	- Educateur sportif								
	- Educateur scolaire								
	- Animateur - Assistant social	3,00			3,00	3,00	1,00		
	- Assistante familiale						1,00		
	- Aide à domicile								
	- Auxiliaire de vie social					8			
	- Aide familiale - Enseignant EN					. 8			
	- Animateur lere catégorie					8			
	- Animateur 2e catégorie							3	
	- Aide médico-psychologique - CESF								
	- CEST - Autres éducatifs	3,00			3,00	3,00	2,29	2,00	
8	TOTAL 5	29,00		0.33	20,00	20,00	3,29	5,00	
						35730			6/10/03/03/03
6	Paramédical					(-			
	- Paramédical								
	- Psychologue					ŝ			
	- Ergothérapeute - Aide médico-psychologique								
	TOTAL 6					3			
7	Médical						0.00000		
8	- Médical					9		(
	- Puéricultrice								
	- Infirmier diplômé d'Etat								
-	TOTAL 7								
. 1								1	
8	Autres - Autres								
	TOTAL 8								
					0.00		100000		
		100			977.54	1	1000000		
	TOTAL	21,00	2,00	1,00	23,00	22,00	3,29	5,00	
			Second Contract of the Second	The Contract Contract of the C					

mmentaires DOCUMENT JOINT	
DOCUMENT JOINT	

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée et mode d'amortis- sement	Financement prévu						
					Autofinancement (1)	Subvention ou apport (2)	Montant	Emprunts (3)	Durée	Total (de 1 à 3)	
1	Matériel WIFI	2 000,00	01/01/2022	L 5							
2	Serveur informatique	12 110,00	01/01/2022	L 5							
TOTAL		14 110,00									

Retenu par l'autorité de tarification (cadre réservé à l'administration)

TOTAL				 		
IOIAL						